



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Tous les prix sont nets et pour un minimum de 40 adultes (pour les formules cornet) ou 45 adultes (pour les formules à l'assiette)
En cas de baisse significative du nombre d'invités en dessous de 45 adultes pour les formules à l'assiette, le client devra rebasculer sur une formule cornet (minimum 40 adultes) ou payer pour un minimum de 45 adultes.
- La réservation, l'organisation et le ménage de la salle sont à votre charge
- Le client est responsable du matériel mis à sa disposition
- Toute vaisselle cassée ou manquante sera facturée (à sa valeur de remplacement)
- Si le client opte pour un seul jeu d'assiettes, couverts pour les repas galettes/crêpes il ne pourra pas effectuer le nettoyage entre les galettes et crêpes. Il devra soit en fournir un second (véritable vaisselle, pas d'assiettes cartons ou plastique), soit nous louer une seconde assiette.
- Le nombre de convives doit être donné **10 jours avant la date de votre repas** et doit être au minimum de 40 adultes pour les repas galettes (variable selon formule) et 40 pour les plats en caisson - **il ne sera plus modifiable.**
- Lors de votre repas, toute demande de galette supplémentaire (non incluse dans la formule) sera facturée 6 euros pièce.
- Pour les prestations galettes/crêpes, nous arriverons 30 minutes avant votre heure de début de repas pour nous installer. Les tables devront être installées et nappées (cf plan et nappe en papier). Veiller à ne pas nous installer sous un détecteur de fumée.
- Le repas devra débuter à l'heure indiquée. Début de repas à 14h au plus tard le midi et le soir à 21h au plus tard.
- Prévoir le métrage linéaire de tables pour notre installation (A adapter en fonction du nombre d'invités) pour les repas galettes, nous devons disposer d'un point d'eau, d'un point d'électricité, nous trouver sur un sol droit, dans un endroit abrité et éclairé. Si nécessité d'une tonnelle, l'installation devra être effectuée au préalable par le client.
Nous laverons également la vaisselle de notre matériel sur site.
- On se déplace dans un rayon de 10 kms autour de Bréal sous Montfort, au-delà un supplément sera facturé : 1.30 euro du km (incluant les frais de trajet et une partie du personnel)
- La prestation galettes/crêpes dure **au maximum 4h pour un service à l'assiette** (temps variable en fonction du nombre d'invités) et **maximum 2h pour une prestation cornet** (installation, prestation, désinstallation et vaisselle), au-delà un supplément de 40€/heure/personnel sera facturé.
Pour les mariages au-delà de minuit, un supplément de 40€/heure/personnel sera facturé
Pour les repas galettes, tous les repas sont servis en même temps (par table par exemple) et non au compte-gouttes ou au bon vouloir de chaque invité. Le service des crêpes ne commencera que lorsque toutes les galettes seront servies.
- Dans le cas des livraisons pour les repas en caisson, un supplément sera facturé : 30 euros pour une distance inférieure à 10 kms puis 1.30 euro du kilomètre supplémentaire.

Le retour du matériel nettoyé doit être effectué par le client début de semaine suivante au plus tard.

- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'espace dédié à la prestation pour des questions de sécurité, d'hygiène et d'organisation.
- Tous déchets occasionnés lors de la prestation restent sur site et leur évacuation reste à la charge de la salle ou de l'organisateur de la soirée.
- Tout devis signé courant de l'année 2025 pour une prestation en 2026 ou 2027 subira une augmentation des tarifs.
- L'acceptation du devis vaut acceptation de ces conditions générales.

Lors de la réservation, il vous sera demandé un acompte de 30% de la somme due qui sera encaissé. **Le règlement du reste de la prestation se fera le jour même.**

En cas d'annulation pour évènements climatiques, pandémie : un report de votre évènement est possible dans un délai de 12 mois (en cas d'augmentation des matières premières, celle-ci sera impactée sur les prix des formules)

En cas d'annulation, l'acompte versé ne sera pas remboursé sauf évènement climatique exceptionnel (neige, verglas...).

En cas d'épidémie, les annulations seront possibles uniquement en cas de directives gouvernementales. Par conséquent, l'acompte sera remboursé.

En cas d'annulation, par mesure de précautions : l'acompte ne sera pas remboursé.

Dans ces 2 cas, un report de votre évènement est possible dans un délai de 12 mois. Faute de quoi l'acompte sera perdu.

Défaut de paiement :

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, les pénalités de retard seront appliquées de plein droit, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Ces pénalités sont appliquées au taux légal en vigueur à compter du jour suivant la date d'échéance, et ce, jusqu'au paiement intégral des sommes.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera également exigible. Si les frais de recouvrement réels dépassent ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur présentation de justificatifs.

Le prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours ou à venir jusqu'au règlement complet de la dette.

En cas de recours contentieux, tous les frais engagés, y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice, seront intégralement à la charge du client.

En cas de contestation, seul le tribunal de Rennes sera compétent.

L'organisateur :

« Bon pour accord »
(Date et signature)

Le prestataire : Breizh Galettes

« Bon pour accord »
(Date et signature)